











# DELIBERATION N° 16/2022 SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des lles de Guadeloupe s'est réuni à l'Hôtel Arawak situé 41, rue des Hôtels - Pointe de la Verdure - 97190 LE GOSIER, sous la présidence de Mme Sonia TAILLEPIERRE, Présidente du Comité du Tourisme des lles de Guadeloupe, dûment convoqués le deux décembre deux mille vingt-deux. Le quorum n'ayant pas été atteint, il est procédé à une deuxième convocation.

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de décembre, à onze heures, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des lles de Guadeloupe s'est réuni en salle de réunion du CTIG à la Rue GAMBETTA à Pointe-A-Pitre, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NELSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Comité du Tourisme des lles de Guadeloupe, dûment convoqués le douze décembre deux mille vingt-deux.

#### Nombre de membres

En exercice: 26

Présents ou représentés : 5

Absents: 21

Présents : Jean-Claude NELSON, Sabrina ROBIN, Heric ANDRE, Béatrice GAZON-MEDARD.

Représentés: Marie-Luce PENCHARD

Absents: Sonia TAILLEPIERRE, Ary CHALUS, Chantal LERUS, Corinne PETRO, Eddy CHATEAUBON, Loïc TONTON, Jean-Marie PILLI, Danielle MINATCHY, Jean-Philippe COURTOIS, Sabrina ROGER, Marie-Corine LACASCADE, Maryse ETZOL, Wennie MOLIA, Jeanny MARC, Jocelyn BOURGAREL, Jean-Claude LORET, Nicolas VION, Franck CHAULET, Eric MICHEL, Yves MOZAR, Roland BELLEMARE.

Assistaient également à la réunion : Naomi PETRINE (Directrice Générale), Marc MIGEREL (Directeur Administratif et Financier), Elie GUERREIRO-VISEU (Chargé des commandes publiques et affaires juridiques), Wina FRANCILLETTE (Assistante DAF), Matthieu TECHENEY (Logistique).

Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2022

# **EXPOSE DES MOTIFS**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président précise au Conseil d'Administration que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. En effet, il offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif et permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente.

Il est donc proposé au CA diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2022.

















Chapitre	Libellé	BP 2022	BS 2022	BP 2022 FINAL
	charges générales DAF	370 500,00	679 500,00	1 050 000,00
	actions DEMANDE	4 432 690,00	1 556 149,88	2 876 540,12
011	actions OFFRE	1 300 900,00 -	647 732,14	653 167,86
	actions DIGITAL	576 180,00 -	161 805,61	414 374,39
	TOTAL chapitre 011	6 680 270,00  -	1 686 187,63	4 994 082,37
012	charges de personnel	3 157 730,00		3 157 730,00
65	autres charges générales	12 000,00	25 000,00	37 000,00
67	charges exceptionnelles	FY LLUI 3 .	10 000,00	10 000,00
023	virement à la section d'investissement	45 000,00	78 100,00	123 100,00
résultat n-1	résultat n-1	M-1		
TOTAL dépenses Fonctionnement		9 895 000,00 -	1 573 087,63	8 321 912,37
70	ventes produits, prestations	195 000,00 -	107 000,00	88 000,00
74	subventions	9 700 000,00	2 000 000,00	7 700 000,00
75	autres produits de gestion courante	3700 000,00	2 000 000,00	, , 60 000,00
77	produits exceptionnels			
résultat n-1	résultat n - 1	HISTORY OF LEAST	533 912,37	533 912,37
TOTAL recettes Fonctionnement		9 895 000,00 -	1 573 087,63	8 321 912,37
TOTAL				
20	immobilisation incorporelles	45 000,00 -	5 000,00	40 000,00
21	immobilisations corporelles		30,000,00	30 000,00
23	immobilisation en cours (travaux)			34
27	autres immobilisations financières		53 100,00	53 100,00
résultat n-1	résultat n-1		29 827,77	29 827,77
TOTAL dépenses Investissement		45 000,00	107 927,77	152 927,77
021	virement de la section de fonctionnement	45 000,00	78 100,00	123 100,00
1068	dotations, fonds divers, réserves	.5 500,00	29 827,77	29 827,77
résultat n-1	résultat n-1			
TOTAL recettes Investissement		45 000,00	107 927,77	152 927,77

TOTAL BUDGET

9 940 000,00 - 1 465 159,86

8 474 840,14

# **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

# Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations

-107 000 € pour réduire la prévision initiale à ce chapitre et le porter à 88 000 € au lieu de 195 000 €.

# Chapitre 74 – Subventions

-2 000 000 € pour faire passer la prévision de recette subventions de 9.7M€ à 7.7M€ au regard des notifications reçues pour un total de 7.7M€ (1M€ du conseil département, 1M€ du conseil régional pour le fonctionnement et 5.7M€ du conseil régional pour les actions).

# Chapitre 002 - Excédent d'exploitation reporté

+533 912.37 € d'excédent d'exploitation reporté conformément à la délibération n° 7/2022 adoptant le compte administratif 2021 et affectant les résultats

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT : - 1 573 087.63€













#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

## Chapitre 011 - Charges à caractère général

- +679 500 € de crédits supplémentaires à la Direction Administrative et Financière pour compenser la sousévaluation des besoins initiaux de 370 500 €.
- -161 805.61 € d'ajustement de crédits pour la Direction du Digital
- -1 556 149.88 € de réduction pour la Direction de la Demande

Cette somme correspond à l'annulation de crédits pour des opérations telles que la campagne de communication hivers 2022-2023 en France, les opérations de promotion en Grande-Bretagne et en Scandinavie et les actions de promotion et frais de fonctionnement sur les Etats-Unis.

# -647 732.14 € de réduction pour la Direction de l'Offre

Cette somme correspond à l'annulation de crédits pour d'autres opérations telles que celles liées à la COVID et le Cannes Yachting Festival.

## Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

+25 000 € au regard du niveau de l'exécuté et des besoins notamment en crédits de formation.

## Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

+10 000€ pour diverses dépenses (autres charges exceptionnelles et titres annulés sur exercice antérieurs).

#### Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

+78 100 € pour à virer en section d'investissement au regard des besoins. La contrepartie est identique au chapitre 021 en recette d'investissement.

# TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : -1 573 087.63 €

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

# Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation

+78 100 € provenant de la section de fonctionnement pour augmenter les crédits d'investissement. La contrepartie est identique au chapitre 023 en dépense de fonctionnement.

#### Chapitre 10 - Dotation, fonds divers et réserves

+29 827.77€ de report du résultat positif de fonctionnement affecté à l'investissement à hauteur du résultat négatif de la section d'investissement

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES EN RECETTES D'INVESTISSEMENT : +107 927.77 €

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

N) T















# Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

-5 000 € d'ajustement de crédits au regard de l'exécuté et des besoins. Voté 45 000 €, et besoin de 40 000 € pour INPI et logiciel finances.

#### Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

+30 000 € d'ajustement de crédits au regard de l'exécuté et des besoins.

Voté 0 €, et besoin d'environ 30 000 € pour le matériel informatique, mobilier et divers.

# Chapitre 27 - Autres immobilisations financières

+53 100 € de crédits inscrits pour les deux mois de caution des nouveaux locaux suite au déménagement.

# Chapitre 001- Solde d'exécution négatif reporté

-29 827.77 € de déficit d'investissement reporté conformément à la délibération n° 7/2022 adoptant le compte administratif 2021 et affectant les résultats

# TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT : +107 927.77 €

Chapitre	Libellé	BP 2022	BS 2022	BP 2022 FINAL
011	charges générales DAF	370 500,00	679 500,00	1 050 000,00
	actions DEMANDE	4 432 690,00	1 556 149,88	2 876 540,12
	actions OFFRE	1 300 900,00	647 732,14	653 167,86
	actions DIGITAL	576 180,00	161 805,61	414 374,39
	TOTAL chapitre 011	6 680 270,00 -	1 686 187,63	4 994 082,37
012	charges de personnel	3 157 730,00	-	3 157 730,00
65	autres charges générales	12 000,00	25 000,00	37 000,00
67	charges exceptionnelles		10 000,00	10 000,00
023	virement à la section d'investissement	45 000,00	78 100,00	123 100,00
résultat n-1	résultat n-1			
TOTAL dépenses Fonctionnement		9 895 000,00 -	1 573 087,63	8 321 912,37
70	ventes produits, prestations	195 000,00 -	107 000,00	88 000,00
74	subventions	9 700 000,00	2 000 000,00	7 700 000,00
75	autres produits de gestion courante	9 700 000,00	2 000 000,00	7 700 000,00
75	produits exceptionnels			
	résultat n - 1		533 912,37	533 912,37
résultat n-1 résultat n - 1  TOTAL recettes Fonctionnement		9 895 000.00  -	1 573 087,63	8 321 912,37
TOTAL	recettes Fonctionnement	9 893 000,00  -	13/3 08/,03	8 321 312,37
20	immobilisation incorporelles	45 000,00 -	5 000,00	40 000,00
21	immobilisations corporelles		30 000,00	30 000,00
23	immobilisation en cours (travaux)	*		70
27	autres immobilisations financières		53 100,00	53 100,00
résultat n-1	résultat n-1	Availmete m	29 827,77	29 827,77
TOTAL dépenses Investissement		45 000,00	107 927,77	152 927,77
		N 18		386
021	virement de la section de fonctionnement	45 000,00	78 100,00	123 100,00
1068	dotations, fonds divers, réserves		29 827,77	29 827,77
résultat n-1	résultat n-1	-740		160
TOTAL recettes Investissement		45 000,00	107 927,77	152 927,77

TOTAL BUDGET

9 940 000,00 - 1 465 159,86

8 474 840,14













L'assemblée est invitée à délibérer.

#### Le Conseil d'Administration :

## Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Vu, la délibération n° CR/17-1 253 du 30 novembre 2017 de l'Assemblée plénière du conseil régional de la Guadeloupe portant création d'un comité du tourisme des îles de Guadeloupe, sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ;

Vu, la délibération n° 2017-64 du 14 décembre 2017 du conseil départemental de la Guadeloupe portant création du Comité du tourisme sous forme d'un Établissement à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-10, L.2311-1 à L.2343-2, R.2221-18, R.2121-25, R.2121-35 et R.2221-52 ;

Vu, le Code du Tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-10, L.134-5 et L.161-1 et suivants ;

Vu, la loi n° 2009-888 du 22 juillet de développement et modernisation des services touristiques pour ses dispositions codifiées aux articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme ;

Vu, les articles R133-10 et R133-15 du Code de Tourisme ;

Vu, les Statuts du comité du tourisme des îles de Guadeloupe ;

Vu, la délibération du 20 décembre 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2022 du CTIG ;

Vu, la délibération du 29 juin 2022 relative à l'adoption du compte administratif 2021 et l'affectation des résultats

#### **CONSIDERANT**

- Qu'il y a lieu de reprendre les résultats de clôture 2021 du budget du CTIG
- Qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2022 du budget du CTIG

#### APRES en avoir délibéré

Le Conseil d'administration décide :

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER le Budget Supplémentaire 2022 du CTIG tel que présenté ci-dessous :

Il est procédé au vote :

Pour: 5

Jean-Claude NELSON, Sabrina ROBIN, Heric ANDRE, Béatrice GAZON-MEDARD-GORDIAN, Marie-Luce PENCHARD

MJC

Contre:

Abstention:















Fait et délibéré en séance du conseil d'administration,

Le 16 décembre 2022

Le 1er Vice- Président du Comité du Tourisme des lles de Guadeloupe

Jean-Claude NELSON

COURRIER ARRIVÉ LE :

2 8 DEC. 2022

SIPREFECTURE DE POINTE-A-PITRE